

Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2016

Nombre d'élus : 15 L'an deux mille seize, le 21 juillet à 20h30,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Présents : 12 sous la présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Votants : 12 Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 juillet 2016

Présents : BAUDAIN Philippe, BURDET Gérard, CLOUZEAU Nadine, PILLARD Catherine, BRELLIER Jean-Paul, DANIELI Claude, LEMIERE Patrick, ANTONIAZZI Denis, BARBIER Gaëlle, GUESDON Pascale, BOREL Solange, FICARELLI Pierre

Absents/Excusés : BELLEAU Jean-Luc, SICARD Éric, TUPIN Bathilde

Secrétaire de séance : ANTONIAZZI Denis

ORDRE DU JOUR

- 1) Modification d'un poste de rédacteur
- 2) Modification d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe
- 3) Dissolution du syndicat du Torrent du Bresson (annulé)
- 4) Schéma directeur d'assainissement : choix du prestataire chargé des études
- 5) Confirmation du soutien financier à Ecopla
- 6) Questions diverses

Ouverture de la séance

- Denis ANTONIAZZI est désigné secrétaire.

Approbation du PV des délibérations du 9 mai 2016

Pas de remarque.

Le PV du 9 mai 2016 est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2016-07.01

OBJET : Modification de poste - Rédacteur

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 septembre 2012, le conseil municipal avait créé un poste de rédacteur à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le 24 novembre 2014, l'agent occupant ce poste a été placé en temps partiel (80%) pour élever un enfant de moins de 3 ans. Son droit à ce temps partiel arrivant à échéance, l'agent souhaiterait diminuer son temps de travail de 35 à 30h.

Ce changement de son temps de travail nécessitant la suppression de l'ancien poste et la création d'un nouveau, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir procéder à cette modification.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- De supprimer, au 9 septembre 2016, le poste de rédacteur à temps complet.
- De créer, au 9 septembre 2016, un poste de rédacteur à temps non complet (30h hebdomadaires)

Délibération N° 2016-07.02

OBJET : Modification de poste - Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 18 décembre 2014, le conseil municipal avait créé un poste d'auxiliaire de puériculture, à compter du 1^{er} janvier 2015. Par la suite, ce poste a été modifié par délibération du 18 juin 2015 afin de réduire le temps de travail à 27,4h hebdomadaires.

Cette modification ayant entraîné un basculement de l'agent de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) vers le régime général, l'agent demande que son temps de travail soit augmenté de 27,4h à 28h hebdomadaires.

Ce changement de son temps de travail nécessitant la suppression de l'ancien poste et la création d'un nouveau, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir procéder à cette modification.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- De supprimer, au 1^{er} août 2016, le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet créé par la délibération du 18 décembre 2014,
- De créer, au 1^{er} août 2016, un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h hebdomadaires).

OBJET : Dissolution du Syndicat du Torrent du Bresson (SIToB)

Délibération annulée : en attente de la délibération du SIToB.

Délibération N° 2016-07.03

OBJET : Choix du prestataire pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement

Monsieur le Maire explique qu'après analyse par le comité de pilotage du schéma directeur d'assainissement de 3 offres recevables, le prestataire ayant obtenu le meilleur résultat est la société Réalités Environnement.

Il propose donc de retenir ce candidat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- De choisir la société **Réalités Environnement** pour réaliser son schéma directeur d'assainissement,
- D'autoriser le maire à prendre toute disposition concernant la réalisation de ce dossier.

Délibération N° 2016-07.04

OBJET : Soutien à Ecopla

Suite à la liquidation judiciaire d'Ecopla, un groupe de salariés a monté un projet de Société Coopérative et Participative (Scop) avec le soutien de ses clients et de partenaires financiers. Ils ont ainsi pu proposer une offre de reprise au Tribunal de Commerce de Grenoble.

Ils ont, parallèlement, créé l'association "les Amis d'Ecopla" et lancé une campagne de financement participatif pour payer de la matière première (50.000€) et pouvoir répondre rapidement à des clients, une fois la Scop créée.

Dès l'ouverture de cette campagne, les élus de Saint Vincent de Mercuze ont décidé d'allouer une somme de 10.000€ à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

Malheureusement, le 16 juin dernier, le tribunal de commerce a préféré choisir l'offre du groupe italien Cuki qui propose de racheter machines et outillages, permettant le remboursement des créanciers mais sacrifiant les emplois. Les salariés ont fait appel et la décision finale tombera fin août-début septembre.

Le maire propose de maintenir l'aide prévue initialement en espérant un jugement finalement favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'accorder à l'association "les Amis d'Ecopla" une somme de 10.000€.

OBJET : Questions diverses

Pas de question.

La séance est levée à 20h45.